## Emploi du temps de grande section de maternelle - Année scolaire 2010-2011 - Ecole de la Garaye - Dinan - Monsieur Berne

	Domaine	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi			
8h35 - 8h45		Ateliers libres ou ateliers de la veille qui nécessitent une finalisation en autonomie - Etiquette de présence – Cantine et garderie - 8h45 début de la classe						
8h45 - 9h00		Rituels: présents, absents, date, météo, services, présentation des ateliers, présentation de la journée						
		Comptine et poésie						
9h00 - 9h30		Découvrir l'écrit - Lecture et exploitation d'œuvres littéraires, compréhension, lecture-écriture, activités associées dans d'autres domaines.						
9h30 - 10h30		Graphisme, écriture, copie en écriture cursive en atelier dirigé						
Travail en ateliers dirigés ou		Quantités et nombres - Formes et grandeurs - Mesures						
		Réalités sonores, différentier les sons, les syllabes, l'alphabet, relation sons et lettres						
en autonomie	M.S.	Atelier de moyenne section						
10h35-11h05		Récréation						
11h00-11h45		Agir et s'exprimer avec son corps – cf programmations annuelle et hebdomadaire						
		Soutien scolaire						
13h30-13h45		Moment calme. Découverte de morceaux musicaux. Musique du monde, musique classique, musiques traditionnelles						
13h45-14h30		Découvrir les objets	Découvrir la matière	Découvrir le vivant	Se repérer dans le temps et dans l'espace			
14h30-15h15		Percevoir, sentir, imaginer, créer						
15h20-15h50		Récréation						
15h45-16h10		Langage: Maîtrise de la syntaxe et exercices structuraux						
16h10-1615		Rangement – Différents moments de rangement interviennent également au sein de la journée						
16h15-16h30		Lecture du soir différente de l'album en littérature – Jeux sur la langue – Situations problèmes à partir d'images						

S'approprier le langage Découvrir l'écrit	Devenir élève	Agir et s'exprimer avec son corps	Découvrir le monde	Percevoir, sentir, imaginer, créer
---	---------------	-----------------------------------	--------------------	------------------------------------

Cet emploi sera prochainement modifié pour prendre en compte les nouveaux modes de fonctionnement au sein de l'école.